



# Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 109 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • JAN 2019



## Actualité Ecophyto

En haut à gauche :  
Champ de colza  
en Île-de-France ©  
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :  
Jardin du Luxem-  
bourg © DRIAAF-  
SRAL

### COLLOQUE NATIONAL DEPHY

Initié en 2010 dans le cadre du plan Ecophyto, le réseau DEPHY regroupe aujourd'hui plus de 3 000 fermes engagées volontairement dans la réduction des produits phyto-pharmaceutiques, et environ 200 sites d'expérimentation sur lesquels sont testés des pratiques et systèmes de cultures très économes. Les 13 et 14 novembre derniers a eu lieu le colloque National Dephy 2018, à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Ces deux jours de séminaire ont permis de présenter l'évolution de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement), dans toutes les filières du réseau, entre l'entrée dans le réseau et la moyenne des années 2015-2016-2017.

#### **Réseau des fermes en grandes cultures – polyculture élevage :**

- 543 exploitations engagées dont 258 fermes en agriculture biologique,
- baisse de l'IFT moyen (hors biocontrôle et traitement de semences) de 14 %,
- identification de 16 familles de fiches trajectoires vertueuses,
- types de leviers mobilisés : conduites à bas niveaux d'intrants, réduction de doses, retard des dates de semis, variétés résistantes, allongement des rotations, désherbage mécanique, associations de cultures, etc.

#### **Réseau des fermes en cultures légumières :**

- 390 exploitations engagées,
- baisse de l'IFT moyen de 38 %,

- types de leviers mobilisés : paillage, désherbage mécanique, mise en place d'engrais verts, faux semis, lutte biologique, variétés tolérantes, etc,
- difficultés / freins : multiplicité des espèces cultivées, peu de substances actives autorisées, forte exposition médiatique.

#### **Réseau des fermes en arboriculture :**

- 271 exploitations dont 30 % en agriculture biologique,
- baisse de l'IFT moyen de 25 %, la réduction la plus importante a eu lieu dans les systèmes abricots (- 40 %) et pommes (- 14 %),
- types de leviers mobilisés : réduction de doses, prophylaxie, lâchers d'auxiliaires, variétés résistantes, confusion sexuelle, etc.,
- difficultés / freins : marché exigeant, effet année très important, IFT biocontrôle à travailler.

#### **Réseau des fermes en horticulture :**

- 96 entreprises engagées pour 8 réseaux de fermes,
- baisse de l'IFT moyen de 43 % (plantes fleuries en pot - 47 %, pépinières -15 %, fleurs coupées - 23 %),
- types de leviers mobilisés : désinfection par solarisation, usage des champignons antagonistes, gestion des auxiliaires, optimisation de la gestion climatique des serres, lutte biologique, etc.,
- difficultés / freins : filière multiple avec des exploitations très spécialisées, impasses techniques, forte dépendance de la filière aux insecticides, attentes fortes des consommateurs (plantes zéro défauts) ; coûts de production très élevés, coût de production en production biologique intégrée supérieurs de 30 % à la production classique, une infinité de taxons concernant les ravageurs, etc.

#### **Réseau des fermes en viticulture :**

- 555 viticulteurs engagés dont 155 en agriculture biologique,
- baisse de IFT moyen de 17 %,
- types de leviers mobilisés : gestion du cep (gestion de la vigueur, aération du feuillage), recours au biocontrôle, optimisation de la lutte chimique, leviers organisationnels, réduction de dose, modulation parcellaire, etc.,
- difficultés / freins : variabilités annuelles de pression parasitaire, émergence de nouveaux ravageurs.

#### **Réseau des fermes en cultures tropicales :**

- 73 producteurs conventionnels et 4 producteurs en AB,
- baisse de l'IFT moyen de 37 %. Les réductions les plus importantes ont lieu dans les exploitations productrices de mangue (- 64 %) et de canne à sucre (- 17 % pour l'IFT herbicides). En revanche les bananes ont vu une augmentation de leur IFT fongicide de 28 % à cause des effets années successifs favorables à la cercosporiose,
- difficultés / freins : diversité de bioagresseurs, contexte insulaire, usages orphelins.

Les rendements sont dans la majorité des cas au rendez-vous. En revanche, les agriculteurs soulignent une plus grande charge de travail, relative à la mécanisation mais aussi aux besoins d'observer davantage ou à une prise de décision plus complexe.

Les outils permettant d'accéder aux résultats du réseau Dephy, toutes filières confondues, sont variés et en perpétuelle évolution. Ils ont été présentés par Nicolas Chartier, de la cellule d'animation nationale. Le réseau compte également un certain nombre de résultats intéressants, dont les ressources (fiches trajectoires, synthèses des résultats DEPHY Expé publiés en juillet 2018, thèses, recueil de fiches trajectoires, identification de systèmes économes et per-



formants, vidéos, développement de méthodes d'accompagnement des groupes, d'analyse des résultats...) sont accessibles sur le site EcoPhytoPIC. Ces ressources uniques permettent d'en savoir plus sur les usages, les alternatives et les freins au sein des systèmes étudiés dans le réseau, filière par filière. On peut citer par exemple :

- le glyphosate dans le réseau DEPHY Ferme : état des lieux des usages, des freins et des alternatives,
- stratégies agronomiques et performances économiques pour la filière grandes cultures et polyculture-élevage,
- réduction de l'usage des produits phytosanitaires : stratégies mises en œuvre dans le réseau DEPHY Ferme filière grandes cultures,
- réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques : trajectoires remarquables du réseau DEPHY Ferme, filière viticulture,

Ces documents ainsi que des présentations par filières sont accessibles sur le site EcoPhytoPIC – Espace DEPHY :

*lien*

Lors de ces deux jours, les échanges entre pairs sous forme d'ateliers participatifs ont été à l'honneur sur les thématiques suivantes :

- les leviers mis en pratique au sein du réseau, avec des exemples et des témoignages par filière,
- les leviers utilisés et explorés par les acteurs du réseau pour arrêter ou réduire l'usage du glyphosate,
- le métier d'ingénieur réseau : comment accompagner les agriculteurs dans le changement,
- la démarche DEPHY Expé : éprouver de nouveaux systèmes de culture,
- comment transférer les résultats et les acquis de DEPHY au monde agricole ?
- quelles démarches engagées par les professionnels de l'aval pour réduire les produits phytopharmaceutiques, au regard de la perception des citoyens et consommateurs ?



Valoriser les acquis DEPHY  
(photo DRIAAF - SRAL)

Il ressort de ces ateliers que les efforts consentis pour essaimer vers tous les agriculteurs et tous les techniciens sont à poursuivre; en ce sens, les groupes 30 000 sont un réel enjeu. Il a été également mis en avant le besoin d'accompagner la prise de risque par les agriculteurs et de poursuivre en ce sens le développement des outils d'aide à la décision. Enfin, si la recherche et développement doit proposer des leviers, la mobilisation de tous les acteurs est nécessaire : consommateurs et industriels de l'agroalimentaire.

## CONCOURS « VEGETALISONS LA VILLE »

Truffaut et sa fondation organisent la 5<sup>ème</sup> édition du concours « projet d'avenir » destiné aux étudiants de la filière horticole et du paysage. Cette édition porte sur la conception d'un jardin en ville, puis sur la mise en place d'un programme d'animations. Il se veut être une opportunité de mise en relation entre les différentes parties prenantes locales (étudiants, services espaces verts - environnement - cadre de vie des mairies, associations, jardinerie, habitants, etc.).

Ce concours tient à rappeler l'importance d'intégrer du végétal au sein des villes pour ses bienfaits environnementaux et de lien social. La date limite de dépôt des dossiers est le 30 avril 2019.

*Pour plus savoir plus*

## CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES ANIMATRICES EN JEVI

Grâce à une enquête menée en 2017 par la DRIAAF Île-de-France auprès des acteurs engagés dans l'accompagnement vers le zéro phyto des jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI), une cartographie des territoires d'action des structures agissant localement a pu être établie. Elle est consultable sur le lien suivant :

*Lien*

Cette carte est interactive, pour chaque structure sont précisés : son site internet, son territoire, ainsi que les grandes actions menées par cette structure et les acteurs ciblés par ces actions. Elle permet ainsi d'avoir une vision globale de l'accompagnement vers le zéro phyto en Île-de-France, de cerner les territoires «orphelins», de trouver les interlocuteurs appropriés aux besoins de chacun. Les informations datent de 2017, pour toute actualisation des informations sur votre territoire contacter pauline.bodin@agriculture.gouv.fr

Les structures ayant une action plus régionale seront référencées directement sur le site de la DRIAAF.

## KIT FLORE SPONTANÉE

Sélectionné lors de l'appel à projet national Ecophyto 2017, le Kit flore spontanée est abouti. Il s'agit d'un dispositif à destination des collectivités et des structures qui souhaitent faire accepter la végétation spontanée en milieu urbain. Il s'agit d'un centre de ressources et de formation en ligne réalisé par Tela Botanica et hébergé sur la plateforme Tela formation.

Le kit contient des fiches techniques, des activités pratiques, des retours d'expérience, forum, des outils de communication, tutoriels, etc.

Pour découvrir le Kit rendez-vous sur :

<https://mooc.tela-botanica.org/course/view.php?id=6>

## VIDÉO BIOCONTRÔLE

La société nationale d'Horticulture de France (SNHF), en collaboration avec la Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie (FNMJ), l'académie du biocontrôle (ABPBI), l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ainsi que les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, a réalisé une courte vidéo à destination du grand public afin d'expliquer ce qu'est le biocontrôle.

*lien*

### **12 mars 2019 à Boigneville (91)**

Formation reconnaissance des adventices au stade plantule dans les cultures d'hiver, organisée par Arvalis.

*lien*

### **19 mars 2019 à la cité universitaire de Paris**

Journée d'information sur la réglementation applicable en protection des plantes organisée par Végéphyl.

*lien*

### **20-21 mars à Paris**

Formation biocontrôle et PBI Réglementation, définition stratégies et ITK innovants, organisée par Végéphyl.

*lien*



## EVOLUTION DES SUBSTANCES ACTIVES

### **Réapprobation du cuivre**

Les différents composés du cuivre (hydroxyde de cuivre, oxyde de cuivre, oxychlorure de cuivre, bouillie bordelaise, sulfate de cuivre tribasique) ont été réapprouvés au niveau européen (JOUE 14/12/2018). S'agissant d'une substance dont on envisage la substitution, pour des raisons écotoxicologiques (persistance, toxicité pour certains organismes aquatiques), l'approbation n'est valable que pour 7 ans, jusqu'au 31/12/2025. La décision prévoit une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans.

### **Extension d'usages pour le TEPPEKI**

L'insecticide TEPPEKI (à base de flonicanid) a reçu deux extensions d'usage (décision ANSES du 19/12/2018) sur les cultures de :

- betteraves, à la dose de 140 g/ha, avec un délai avant récolte de 60 jours,
- colzas et moutardes, à la dose de 100 g/ha, avec un stade d'application limité à 8 feuilles.

La spécialité est limitée à une application / ha / an. Elle constitue une alternative bienvenue suite au retrait des néonicotinoïdes sur betteraves, et pour gérer les résistances pyréthri-noïdes et pyrimicarbe sur colza.



pucerons sur colza  
(photo Terres Inovia)

## REDEVANCE POLLUTION DIFFUSE

Un arrêté en date du 28 décembre 2018 (JORF DU 30/12/2018) modifie l'arrêté du 22 novembre 2010 établissant la liste des substances phytopharmaceutiques concernées par la redevance pour pollutions diffuses, selon le code de l'environnement. Les substances figurant sur cette liste le sont pour :

- leur cancérogénicité, leur mutagénicité ou leur toxicité pour la reproduction,
- leur toxicité aiguë, ou leur toxicité spécifique pour certains organes cibles,
- leur toxicité aiguë ou chronique pour le milieu aquatique,

*[Lien vers l'arrêté](#)*

## BIOCONTROLE

La liste officielle des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle a été actualisée. Elle comporte désormais 477 références, dont 16 nouvelles entrées correspondant à des substances déjà présentes dans la liste.

*[pour la consulter](#)*

## INTERDICTION DES PRODUITS POUR LES AMATEURS

La mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits phytopharmaceutiques pour un usage non professionnel, sont interdites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'agit du deuxième volet de la loi Labbé, après l'interdiction pour les personnes publiques (Etat, collectivités, établissements publics) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf quelques exceptions. Un avis aux opérateurs concernés, publié au JORF du 22/12/2018,



précise les modalités d'application.

Les seuls produits restant autorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont :

- les produits de biocontrôle figurant sur la liste officielle des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (mise à jour régulièrement sur le site de la DRIAAF),
- les produits à faible risque,
- les produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.

**et** dès lors que leur autorisation de mise sur le marché comporte la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ).

La liste de ces produits est publiée et mise à jour sur le site internet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/jardiner-avec-des-produits-dorigine-naturelle>.

Les produits phytopharmaceutiques EAJ concernés par l'interdiction doivent avoir été retirés de la zone de vente des produits destinés aux utilisateurs non professionnels, que celle-ci soit en libre service ou en vente assistée. Dans l'attente de leur élimination ou de leur orientation vers un circuit de distribution autorisé, les produits visés par l'interdiction peuvent être maintenus dans la zone de stockage du distributeur, en étant clairement identifiés comme tels et en étant tenus séparés, d'une part des produits pouvant être mis en vente, d'autre part des produits non conformes en attente d'élimination (AMM expirée, PPNU, etc.). Il est souhaitable que l'élimination de ces produits de la zone de stockage intervienne dans les meilleurs délais.

Conformément aux dispositions de l'article D. 253-8 du code rural et de la pêche maritime susvisé, les produits porteurs de la mention EAJ peuvent également être utilisés par des utilisateurs professionnels. Par conséquent, les stocks de produits visés par l'interdiction du 1<sup>er</sup> janvier 2019 détenus par des distributeurs non professionnels peuvent être orientés en vue de leur écoulement vers les distributeurs agréés pour la distribution de produits destinés aux utilisateurs professionnels. Lors de la vente, les distributeurs s'assurent de la qualité d'utilisateur professionnel de l'acheteur sur présentation des justificatifs prévus.

Afin d'assurer leur élimination dans des conditions sécurisées, les produits non utilisés et leurs emballages détenus par les utilisateurs non professionnels doivent être apportés dans une déchetterie ou un point de collecte temporaire assurant la collecte des déchets diffus spécifiques (déchets chimiques ménagers). Des points de collecte temporaires pourront également être mis en place dans le cadre de l'entrée en application de l'interdiction du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les coordonnées sont précisées sur le site Internet de l'éco-organisme Eco-DDS.

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

Une nouvelle campagne de communication nationale, sous le titre « Zéro pesticides c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète », est lancée à cette occasion par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Afin de communiquer largement sur cette interdiction, vous pouvez dès à présent télécharger les supports (personnalisables) de la campagne sur le site :

<https://www.jardiner-autrement.fr/loi-labbe-le-kit-de-communication/>



Fin de la vente aux jardiniers amateurs pour la majorité des produits (photo DRIAAF - SRAL)



## DANGER SANITAIRE

Le nématode à kyste de la carotte (*Heterodera carotae*) vient d'être classé danger sanitaire de deuxième catégorie par un arrêté en date du 21/01/2019 (JORF du 26/01/2019). Cet organisme nuisible, détecté depuis les années 1950, notamment dans l'ouest de la France dont la Manche. Il peut faire également son cycle sur des plantes du genre *Torilis*. Sa maîtrise est rendue difficile par l'interdiction des nématicides dichloropropène et métam-sodium. Une variété plante piège est en cours d'expérimentation.

# Actualité technique

## DÉSHERBAGE CÉRÉALES

Dans le cadre du comité désherbage grandes cultures Centre – Ile-de-France, Arvalis vient de publier une nouvelle vidéo sur le thème « comment identifier les graminées au champs ? »

[lien vidéo](#)

Pour mémoire d'autres vidéos ont déjà été mises en ligne sur la chaîne Youtube du comité sur les sujets suivants :

- mise en œuvre des leviers agronomiques pour le désherbage,
- gestion des résistances en grandes cultures,
- quel est l'impact de la date de semis sur le désherbage ?
- comment bien optimiser les réglages de la charrue ?
- comment évaluer simplement l'enherbement de ses parcelles ?
- comment bien nettoyer sa moissonneuse-batteuse ?

[lien chaîne](#)

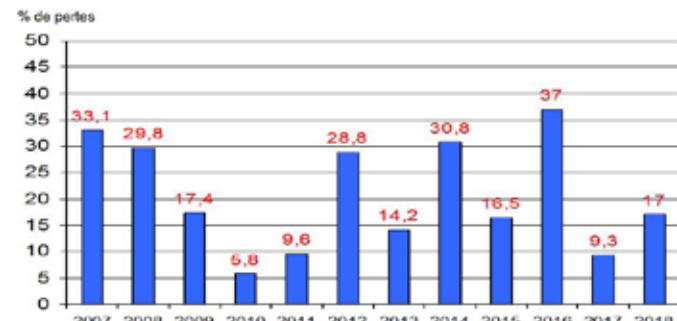
## NUISIBILITÉ DES MALADIES DU BLÉ

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la nuisibilité potentielle des maladies du blé sur l'ensemble de la sole blé francilienne. L'estimation est faite à partir des écarts de rendement avec et sans fongicides dans les essais variétés réalisés dans la région par différents organismes. Les pertes enregistrées par variétés sont pondérées par la part des variétés dans les surfaces régionales d'après les enquêtes FranceAgriMer.

En 2018, les pertes ont été moyennes (17 %) compte tenu d'une pression plus faible qu'en 2016 en septoriose et rouille jaune, et le développement de variétés peu sensibles (ex Fructidor, LG Absalon, Chevignon, etc.).



Evolution nuisibilité des maladies sur la sole blé IDF



Écarts moyens traité – non traité fongicide par variété (données CARIDF – Soufflet – Anais – Acolyance)  
Pondération par la part des variétés dans les surfaces régionales (données FAM)

## SEPTORIOSE DU BLÉ

La septoriose est la maladie la plus fréquente du blé, avec des pertes moyennes de 10 à 30 qx/ha sur les variétés sensibles, mais sa maîtrise est compliquée par sa résistance aux fongicides. Malgré une pression plutôt modérée de la maladie en 2018, les souches résistantes au mode d'action IDM (triazoles) continuent de progresser avec 64 % des souches analysées moyennement ou fortement résistantes (= phénotypes Tri MR évolués et phénotypes MDR) dans le réseau performances d'Arvalis, contre 47 % en 2017. Du côté de la résistance au mode d'action SDHI (boscalid, bixafen), la fréquence reste faible avec 5 %.



Taches de septoriose  
(photo DRIAAF - SRAL)

L'évolution des résistances a amené à prendre en compte d'autres leviers pour lutter contre la septoriose, que ce soit le recours à des fongicides à modes d'action différents (ex chlorothalonil = fongicide multi-sites non concerné par des résistances) ou l'utilisation de variétés moins sensibles. D'autres solutions apparaissent ou sont susceptibles de venir.

### **De nouvelles substances classiques**

Une nouvelle substance de la famille des triazoles, le mefentrifluconazole, est en cours d'approbation européenne. Elle présenterait une bonne efficacité y compris sur les souches résistantes. Une autre substance a déjà été approuvée, le fempicoxamide, produite par une bactérie du sol naturelle. Elle ne devrait pas être considérée comme biocontrôle car elle doit subir une transformation chimique pour la stabiliser. Elle représente un nouveau mode d'action vis-à-vis de la septoriose du blé, celui des Qil, qui est déjà représenté par les anti-mildious pomme de terre cyazofamid et amisulbrom.

### **L'apport du biocontrôle**

Plusieurs produits à base de soufre (ACTIOL, HELIOSOUFRE et ses seconds noms) ont été autorisés fin 2018 contre la septoriose du blé. Les essais réalisés ces dernières années, notamment par Arvalis, ont mis en évidence le bon comportement de cette substance jusqu'ici cantonnée à son action anti-oïdium. L'association de soufre avec le premier traitement fongicide permet de réduire jusqu'à 50 % la dose de celui-ci sans altérer l'efficacité. Dans 70 % des cas, cette substitution est techniquement satisfaisante selon Arvalis. Elle présente par contre des risques en cas d'attaque de rouille jaune. Par ailleurs l'association de soufre avec des phosphonates de potassium ou sodium donne également des résultats intéressants, pouvant laisser



Le soufre, nouvelle solution sur septoriose  
(photo DRIAAF - SRAL)

entrevoir des T1 entièrement biocontrôle, en absence de risque rouille.

Les stimulateurs de défense des plantes donnent des résultats variables, notamment avec des interactions selon les variétés, et sans doute aussi selon les conditions d'utilisation (climat), ce qui complique leur mise en œuvre.

### **De nouvelles pistes**

En 2014, suite à une analyse bibliographique focalisée sur les molécules décrites dans la littérature, 25 produits de la chimiothèque de l'école d'ingénieurs HEI, à Lille, ont été testés sur la septoriose du blé en serre à l'institut supérieur d'agriculture (ISA). Cette première série de tests a permis d'identifier une molécule issue de l'acide pyroglutamique provenant des déchets recyclés de betterave (mélasse), présentant un effet protecteur (stimulation des réactions de défense) tout en étant dénué d'effet biocide direct sur le champignon. Ce composé est déjà utilisé en cosmétique. Les derniers essais en condi-



tions contrôlées, sur variétés sensibles, ont donné des efficacités jusqu'à 60-70 %. Une phase d'expérimentation au champ, en partenariat avec Arvalis et la chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais, va démarrer. Peut être une piste d'ici quelques années.

### **Du nouveau pour la génétique**

Utilisant les techniques les plus performantes et les outils et ressources les plus récents de la génétique et génomique du blé, des chercheurs de l'INRA et leurs collègues du centre de recherche de Rothamsted (GB) ont, pour la première fois, identifié et isolé un gène de résistance du blé à *Zymoseptoria tritici*, le gène Stb6. Dans un deuxième temps, les scientifiques ont validé fonctionnellement ce gène. Son introduction chez une variété sensible de blé confère à celui-ci une résistance à la septoriose.



Utiliser déjà les différences de sensibilité variétale  
(photo DRIAAF - SRAL)

Stb6 est le premier gène de résistance à *Z. tritici* à être identifié et validé fonctionnellement chez le blé. Cette avancée majeure permettra à terme de mieux comprendre les mécanismes moléculaires de l'interaction entre le champignon pathogène et sa plante hôte, d'autant que le gène d'avirulence AvrStb6 a été récemment identifié et validé fonctionnellement chez *Z. tritici* par une autre équipe de l'INRA, et d'améliorer les stratégies de déploiements des résistances du blé à la septoriose.

## **BILAN DES PLANS DE SURVEILLANCE**

Suite et fin du bilan des plans de surveillance d'organismes nuisible réglementés conduits en Ile-de-France par le SRAL et la Fredon.

### **Carie de Karnal**

Tous les ans, des prélèvements de blé sont effectués à l'automne dans des silos d'organismes stockeurs, afin de vérifier l'absence de la carie de Karnal (*Tilletia indica*), un champignon des grains, absent en Europe, très important pour l'enjeu export.

En 2018, 16 prélèvements ont été réalisés dans la région. Parmi les caries classiques en France, seules des spores de carie lisse (*Tilletia foetida*) ont été retrouvées dans quelques échantillons alors que la carie commune (*Tilletia caries*) était totalement absente cette année.

### **Capricornes asiatiques**

Outre les deux espèces habituelles de capricornes asiatiques (*Anaplophora glabripennis* et *Anaplophora chinensis*), un nouveau xylophage originaire du même continent est désormais également recherché : *Aromia bungii*.

Au total, 17 inspections ont été conduites dans l'environnement de sites d'importations de pierre de Chine (principale source de contamination via les emballages en bois), et une dans l'environnement d'un site de stockage de déchets de bois.

Quelques arbres présentaient des trous de sortie d'un xylophage. Des expertises seront conduites pour déterminer l'espèce en cause (zeuzère, cossus, etc.).



Trou de xylophage  
(photo Fredon)

## Nématode du pin

Un premier volet de ce plan de surveillance consiste à rechercher le nématode par des analyses sur des échantillons de copeaux de bois prélevés :

- sur des peuplements de pin présentant des dépérissements (18 échantillons en 2018),
- sur du bois d'emballage ou de calage (palettes) de produits en provenance du Portugal, pays très infesté par cet organisme (15 échantillons en 2018),
- sur du bois chez des fabricants – recycleurs – loueurs de palettes (18 échantillons en 2018).

L'autre partie du plan de surveillance est le suivi de 6 sites de piègeage de l'insecte vecteur, le *Monochamus galloprovincialis*, dont 4 dans le massif de Fontainebleau et 2 sur des peuplements en bordure de l'autoroute A10. Cette année, seulement 56 insectes ont été piégés, le plus faible total depuis 2013.

Les analyses réalisées sur les échantillons de bois comme sur les insectes piégés n'ont pas mis en évidence la présence du nématode.

## Plan de surveillance bactérie sur carotte

Ce plan visait à rechercher la bactérie *Candidatus liberibacter solanacearum*, déjà détectée dans d'autres régions dans des productions de semences. Cette maladie est transmise par des psylles (*Bactericera trigonica*, *Trioza apicalis*). Sur feuilles, les symptômes se manifestent par un développement anarchique au collet, un enroulement et/ou une décoloration et sur racines, par un rabougrissement de la racine principale et une prolifération des racines secondaires. Ces symptômes sont voisins à ceux observés avec la jaunisse de l'aster.



Symptôme sur carotte (photo ANSES)

Des inspections ont été réalisées en 2017 dans 7 exploitations mais les résultats des analyses au laboratoire, dans le cadre d'une étude de l'ANSES, viennent seulement d'être disponibles et sont tous négatifs. En 2018, des prélèvements similaires ont été réalisés sur pommes de terre.

## **XYLELLA FASTIDIOSA**

La situation européenne de la bactérie a de nouveau évolué avec un nouveau pays concerné. Elle a en effet été identifiée dans un parc zoologique dans le nord du Portugal. L'échantillon contaminé était issu d'un prélèvement de lavandes asymptomatiques appartenant à l'espèce *Lavandula dentata*. La sous-espèce identifiée est multiplex.

## **BILAN SANITAIRE**

Le bilan sanitaire 2018 des filières végétales de la région est disponible sur le site internet de la DRIAAF. Il a été rédigé par les animateurs des réseaux d'épidémiosurveillance.

[lien](#)

*Vous retrouverez à partir du mois prochain cette rubrique de témoignages. D'ici là voici un récapitulatif des articles précédents.*

## AGRICULTURE

- le désherbage localisé et binage des betteraves : SCEA Bataille à Aubepierre (77) - avril 2017
- les couverts associés dans le colza : Mr Guyot à Poigny (77) - juin 2017
- les mélanges variétaux de blé : Gaec des Ouches à Monnerville (91) - août 2017
- une exploitation arboricole biologique : Mr Gaillard aux Alluets le Roi (78) - novembre 2017
- désherber autrement les céréales : Mr Blot à Bois-Herpin (91) - février 2018
- raisonner ses traitements avec MILEOS : Mr Caekert à Compans (77) - mai 2018
- diversifier sa rotation avec du chanvre : Mr Heusele à Chauconin-Neufmontiers (77) et Mr Séjourne à Blandy (91) - juin 2018
- produire des fleurs bio dans une démarche sociale : Jardins de Cocagne à Avrainville (91) - juillet 2018
- l'agriculture de conservation : Mr Joiris à Corbreuse (91) - septembre 2018
- les exploitations de lycées agricoles dans la démarche agroécologique et les circuits courts - nov 2018

## JARDINS ESPACES VEGETALISES ET INFRASTRUCTURES

- zéro phyto dans la voirie : Bourg-la-Reine (92) - février 2017
- zéro phyto dans les cimetières : Nanterre (92) - mars 2017
- lutte alternative contre la renouée du Japon : SYAGE - mai 2017
- zéro phyto à l'université : Paris - Nanterre (92) - juillet 2017
- un golf Ecodurable : haras de Jardy (92) - septembre 2017
- zéro phyto dans les gares : SNCF - octobre 2017
- zéro phyto au domaine national de Saint-Germain-en-Laye (78) - janvier 2018
- zéro phyto dans une commune labellisé «Terre Saine» : Janville / Juine (91) - mars 2018
- suivre une formation Certiphyto «Décideur en entreprise non soumise à agrément» - avril 2018
- l'écopâturage dans une commune : Moissy-Cramayel (77) - août 2018
- la végétalisation des cimetières : Champceuil (91) - octobre 2018